

## Éditorial

### [Une manif qui vire à la tuerie en Colombie](#)

Le 6 mars dernier avait lieu en Colombie et dans une soixantaine d'autres pays une manifestation de solidarité avec les victimes du conflit. Convoquée par différentes organisations de la société civile, elle visait à dénoncer les crimes commis par les forces paramilitaires, avec ou sans le soutien de l'État. Quatre organisateurs de l'événement l'ont payé de leur vie. Ils ont été assassinés entre le 4 et le 12 mars. Le 12 mars, plusieurs militants d'organisations de droits humains ont reçu un courrier électronique les menaçant de mort. Les représentants en Colombie d'ONG internationales ont eux aussi reçu des menaces. Le Collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CAJAR), partenaire colombien d'ASF, et la Commission colombienne des juristes ont également été visés.

José Obdulio Gaviria, conseiller présidentiel du chef d'État Álvaro Uribe Vélez, avait donné le signal de départ un mois plus tôt en déclarant que la marche du 6 mars était convoquée par les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC). Pour le Haut Commissariat des droits de l'Homme en Colombie, de telles déclarations peuvent encourager des actions contre la vie et la liberté des défenseurs des droits humains. Traditionnellement, ce genre de commentaire public associant les défenseurs des droits humains à la guérilla ou au terrorisme est suivi d'une vague d'agressions et de menaces de la part des paramilitaires contre les organisations de la société civile. C'est ce qui s'est produit une nouvelle fois depuis le 6 mars dernier.

Ces attaques concernent aussi les avocats colombiens. C'est ce que démontre la tournée au Canada qu'a organisé ASF pour M. Alirio Uribe, représentant de notre partenaire CAJAR. Le démontre aussi le rapport sur la situation des avocats et de la justice en Colombie qu'ASF a publié dans les deux Amériques en collaboration avec l'Association américaine des juristes. L'actuel bulletin fait le point sur les actions des derniers mois et présente une entrevue exclusive avec Alirio Uribe Munoz.

**Pascal Paradis, directeur général d'ASF**  
**André Giroux, responsable ASF en action!**

## Sommaire

- 1 Éditorial :  
Une manif qui vire à la tuerie en Colombie
- 2 Me Alirio Uribe Munoz  
en tournée au Canada
- 3 Me Alirio Uribe Munoz :  
Entrevue exclusive avec  
un grand humaniste colombien
- 5 Colombie :  
Un rapport d'ASF diffusé  
à travers les Amériques
- 6 Un boom organisationnel  
pour ASF
- 7 Partenariat ASF/  
McCarthy Tétrault
- 7 Un bulletin renouvelé
- 8 ASF organise son premier  
stage en Haïti
- 9 Les conventions internationales  
démystifiées en Haïti
- 10 Conditions déplorables  
de détention à Port-au-Prince
- 11 La chronique d'ASF  
Université Laval

## Me Alirio Uribe Munoz en tournée au Canada

### Anouk St-Arnaud

Du 10 au 19 octobre dernier, Avocats sans frontières a coordonné la tournée à Toronto, à Ottawa et à Montréal de Me Alirio Uribe Munoz, un éminent avocat défenseur des droits humains en Colombie. Il travaille depuis près de vingt ans au sein du Collectif d'avocats José Alvear Restrepo (CAJAR), organisme qui représente les victimes et lutte contre l'impunité dans les cas de graves violations des droits humains et de crimes contre l'humanité en Colombie. Accompagné d'Avocats sans frontières tout au long de sa mission, Me Uribe a présenté un point de vue éclairé sur le processus de démobilisation des forces paramilitaires colombiennes depuis 2003 et sur la situation d'impunité qui en résulte. Alirio Uribe en a profité pour tracer les grandes lignes du conflit interne qui sévit en Colombie depuis près de cinquante ans et a fait le point sur les négociations de libre-échange actuellement en cours entre le Canada et la Colombie.

### Un conflit aux proportions effarantes

Alirio Uribe Munoz a rencontré de nombreuses organisations de la société civile canadienne, le Barreau de Montréal, l'Association du Jeune Barreau de Montréal, des représentants du ministère des Affaires étrangères du Canada, de l'Agence canadienne de développement international, des médias et de divers partis politiques fédéraux.

Selon Alirio Uribe, le conflit interne en Colombie cause, en moyenne, la mort violente de 14 personnes par jour, soit six personnes qui meurent au combat (militaires, policiers, groupes illégalement armés) et huit victimes civiles non armées (paysans, autochtones, journalistes, membres et leaders des partis d'opposition, autorités municipales, juges, avocats, défenseurs des droits humains et autres). Les syndicalistes et chefs syndicaux figurent parmi les principales cibles de ce conflit.

Les chiffres présentés par Alirio Uribe indiquent qu'entre 1986 et 2007, 2 531 activistes syndicaux ont été assassinés, dont 404 depuis 2002, année de l'arrivée au pouvoir de l'actuel président Álvaro Uribe Vélez. Les attaques, menaces et persécutions de toutes sortes à l'endroit des défenseurs des droits humains se poursuivent à un rythme effrayant.

Le conflit provoque de nombreux déplacements forcés internes, qu'ils soient provoqués par la guérilla, les paramilitaires ou l'État. « Les autorités colombiennes reconnaissent que le nombre de personnes déplacées de force s'élève à 1,25 million depuis 2002 », mentionne Alirio Uribe. Cela porterait le nombre total à près de 3,7 millions depuis 1985, soit près de 9% de la population du pays.

### **Contrairement aux propos tenus par le gouvernement colombien, les groupes paramilitaires sont encore très actifs.**

De plus, on compte actuellement 10 000 personnes portées disparues, plus de 3 000 individus détenus par les guérillas et quelque 6 000 cas de détention arbitraires.

### Le processus de démobilisation : des résultats douteux

Contrairement aux propos tenus par le gouvernement colombien, selon Alirio Uribe, les groupes paramilitaires sont encore très actifs. En dépit d'un processus de démobilisation (2003-06) négocié entre le président Álvaro Uribe Vélez et les chefs paramilitaires, les structures du pouvoir de ces groupes paramilitaires demeurent intactes. Alirio Uribe évalue qu'il existait encore, en octobre 2007, plus de 60 groupes paramilitaires actifs, lesquels maintiennent leur présence dans 22 des 32 départements colombiens. Le cessez-le-feu établi en 2002, lors du lancement des négociations sur les démobilisations, n'a pas été respecté : depuis, on compte plus de 3 300 homicides contre des civils. Ces meurtres s'ajoutent à la longue et triste liste des 14 000 crimes contre l'humanité commis pendant les quinze années précédant le lancement de ces négociations.

Un autre aspect troublant de la conjoncture colombienne consiste en la démonstration de liens étroits entre les paramilitaires, l'appareil étatique et les élus. En octobre 2007, on comptait 50 représentants politiques appréhendés ou ayant fait l'objet d'un mandat d'arrestation, dont 23 membres du Congrès (actuels et anciens), quatre gouverneurs, de nombreux maires, le directeur du service national de sécurité et des fonctionnaires. Pourtant, la démonstration des liens entre paramilitaires et institutions étatiques colombiennes est à peine commencée. Quant au président Uribe, loin de faciliter l'accès à l'information, il semble vouloir détourner l'attention sur des dossiers moins sensibles.

Le processus de démobilisation des paramilitaires a été mis en œuvre dans un contexte où les tribunaux colombiens ont établi des liens étroits entre le gouvernement et les paramilitaires. Alirio Uribe Munoz rappelle une réalité troublante : alors que la majeure partie de la communauté internationale croit que la démobilisation s'effectue principalement en vertu de la loi dite « Justice et paix » adoptée par le gouvernement colombien en 2005 (**Loi 975** de 2005), laquelle prévoyait la sanction des coupables, plus de 90% des quelques 37 000 paramilitaires démobilisés ces dernières années l'ont été en vertu d'une loi moins connue adoptée en 2002 (**Loi 782** de 2002). Or cette dernière octroie une amnistie complète à ceux qui s'en prévalent. Cela signifie que l'immense majorité des violations grossières des droits humains et des crimes contre l'humanité demeurent dans l'impunité la plus totale.

### **La Loi 782 de 2002 octroie l'amnistie complète.**

Pire encore : seulement 400 paramilitaires devront se soumettre aux procédures judiciaires de la loi de 2005. De ce nombre, un seul a passé la première étape du témoignage de confession. À ce jour, uniquement 55 paramilitaires sont emprisonnés. Au mieux, à peine 2% des paramilitaires seront traduits en justice. Ils pourront être condamnés à des peines maximales de 5 à 8 ans, peu importe la gravité de leurs crimes. Selon Alirio Uribe, le manque de ressources, la complexité des dossiers et les nombreuses défaillances dans les enquêtes et dans les procédures empêchent le processus judiciaire de fonctionner adéquatement. En bout de ligne, il est d'avis qu'il existe un risque important que le droit à la justice, à la vérité et à une réparation conformément aux normes du droit international soient niés aux victimes du conflit colombien.

### **Quelques lueurs d'espoir**

Me Uribe estime toutefois que la situation s'améliore sur d'autres plans. Il a notamment mentionné que les médias assurent une couverture du conflit avec une liberté beaucoup plus grande qu'autrefois. De plus, les associations de la société civile ont maintenant un espace d'action plus grand et dénoncent publiquement les agressions et les abus dont sont victimes nombre de Colombiens. Cela oblige parfois le gouvernement à agir. Finalement, les partis politiques d'opposition ont vu le jour et, pour la première fois, ils ont de réelles chances de prendre éventuellement le pouvoir. Comme le démontre entre autres la répression autour de la manifestation du 6 mars, ces progrès demeurent toutefois fragiles.

## **Me Alirio Uribe Munoz :**

### **Entrevue exclusive avec un grand humaniste colombien**

En octobre dernier, Alirio Uribe Munoz passait une dizaine de jours au Canada. L'éminent défenseur des droits humains en Colombie depuis 20 ans a rencontré plusieurs personnalités canadiennes provenant de divers horizons. Quelques mois après son retour dans son pays, *ASF en action!* a réalisé une entrevue avec lui. Merci à Denis L'Anglais qui a assumé la traduction.

### **Quelles sont vos impressions et conclusions à la suite de votre voyage au Canada?**

C'est très important de faire comprendre la réalité de la situation des droits humains en Colombie. Je vois un intérêt des divers milieux pour connaître la situation dans notre pays et pour nous aider de quelque façon que ce soit. C'est important que circule l'information auprès des avocats, des syndicalistes, des organismes de coopération, des membres du Parlement et des journalistes, afin de présenter une idée complète de la situation des droits humains en Colombie, qu'il y ait une sensibilité et une solidarité à l'endroit de victimes et des communautés touchées en Colombie.

### **Qu'avez-vous réussi à développer avec la section canadienne d'ASF?**

Grâce à l'appui de l'ASF, nous avons obtenu un programme de séjour de haut niveau avec un impact politique certain. Nous avons réussi à positionner la question de la Colombie et à identifier certaines avenues possibles de financement des projets du Collectif d'avocats José Alvear Restrepo. Nous avons aussi réussi à intéresser la presse et les médias. Puis nous avons développé nos relations avec les avocats, un élément clé pour la défense du rôle des avocats en Colombie.

### **En tant que juriste colombien, y a-t-il des particularités au Canada et au Québec qui ont particulièrement retenu votre attention?**

Oui, j'ai été particulièrement frappé de voir la mobilisation suscitée à Ottawa par la mort d'un policier de la Gendarmerie royale du Canada quand je la compare aux milliers de morts que nous avons en Colombie. On voit l'importance que vous accordez à la vie humaine, alors que ce n'est pas le cas comme ce devrait l'être en Colombie. J'ai été touché par la solidarité avec laquelle les gens m'ont reçu chez eux.

J'ai remarqué avec intérêt qu'au Québec les tarifs des services publics sont réglementés et qu'il y a une forme d'équité et une plus grande accessibilité. De la même façon, j'ai été impressionné par votre système de sécurité sociale et enfin par la beauté du pays.

**Avez-vous eu l'occasion de rencontrer des organisations gouvernementales et non gouvernementales actives dans les domaines des droits humains durant votre séjour au Canada et ailleurs dans le monde? À votre avis la situation des droits humains est-elle bien comprise au Canada?**

Je perçois différents niveaux. Des personnes sont bien informées, mais en général, je constate un manque d'information et de compréhension de la problématique colombienne, du conflit armé et social, ses implications, et la responsabilité de l'État dans cette situation. Le processus d'impunité qui se poursuit demeure méconnu, les violations des droits humains et la crise humanitaire continuent. Dans les secteurs spécialisés de la société civile et du Gouvernement, j'observe un meilleur niveau d'information.

**En juillet 2007, le Premier ministre Stephen Harper s'est rendu en Colombie. Il s'agit du premier séjour d'un premier ministre canadien depuis l'instauration de relations diplomatiques en 1953. La visite avait pour objectif d'amorcer les négociations d'un accord de libre-échange Canada-Colombie. Quelle est votre opinion à cet égard?**

Il est important de négocier des relations commerciales entre les pays mais quand celles-ci se tiennent sur un fond de grandes violences comme c'est le cas en Colombie, il faut s'assurer que ces relations favorisent le développement de la paix, le respect de l'environnement et d'autres responsabilités sociales. Il faut être particulièrement vigilant face à l'impact du libre-échange sur la mise en œuvre des droits humains.

**Quels sont les risques pour le Canada et la Colombie?**

Pour le Canada, faire du commerce avec la Colombie peut signifier le maintien ou l'accélération des modèles de violence dont le déplacement forcé de populations ou l'assassinat de délégués syndicaux, lesquels nous amènent à nous interroger sur les investissements étrangers dans notre pays.

Pour la Colombie, la signature d'un accord de libre-échange avec le Canada pourrait ouvrir la porte à la conclusion d'un traité similaire avec les États-Unis. Or, les négociations avec ce pays sont actuellement paralysées parce que la Colombie n'a pas pris de mesures pour arrêter les assassinats de syndicalistes et pour que les enquêtes avancent.

**De quelle façon un accord de libre-échange peut-il profiter à l'ensemble de la population colombienne?**

Si l'accord de libre-échange prévoit des mesures en matière de droits humains, dans le domaine de l'environnement, du travail, des droits des peuples autochtones, des normes contre la corruption, il est possible qu'il soit bénéfique pour l'ensemble de la population

**Vous êtes un défenseur des droits humains et professeur de droit en Colombie. Nous connaissons la situation préoccupante des avocats défenseurs des droits humains en Colombie, lesquels sont constamment confrontés à de l'intimidation, du harcèlement et des menaces, entre autres. Comme professeur de droit, quel est le message le plus important que vous voudriez laisser à la prochaine génération d'avocats?**

Il faut respecter les règles du jeu, ce qui implique respecter l'État de droit et la légalité nationale et internationale en ce qui a trait aux droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux. Le droit doit être au service de la justice pour s'opposer à l'illégalité, qu'elle origine des insurgés ou des narcotrafiquants. L'État ne peut se permettre l'exercice arbitraire sinon criminel de son pouvoir.

**Merci de votre collaboration**

**“C'est très important de faire comprendre la réalité de la situation des droits humains en Colombie. (...) C'est important que l'information circule...”**  
- Me Alirio Uribe Munoz

## Colombie:

### Un rapport d'ASF diffusé à travers les Amériques

#### André Giroux

L'automne dernier, ASF et l'Association américaine des juristes ont réalisé une mission d'observation conjointe en Colombie. Le Rapport, lancé dans plusieurs villes des Amériques lors de la Journée internationale des droits de l'Homme, fut alors remis au Rapporteur spécial des Nations Unies sur les défenseurs des droits humains.

Aucune statistique ne rend compte du nombre d'avocats assassinés. Toutefois, selon le Collectif d'avocats José Alvear Restrepo et l'Association colombienne d'avocats de la défense Eduardo Umana Mendoza, on en compte plus de 60 entre janvier 2004 et septembre 2007.

Les autorités gouvernementales stigmatisent fréquemment le rôle des avocats défenseurs des droits humains. Les avocats pénalistes, de droit du travail ou de défense d'autres droits humains sont particulièrement visés. Ils subissent la persécution disciplinaire et judiciaire, l'interception de communication, le vol d'information, la filature et les menaces de mort. Le rapport dénonce aussi les stratégies de réduction du libre exercice de la défense des droits humains et d'inégalité des armes, telles que l'interdiction de prise en charge de certains dossiers, la violation de la confidentialité de la relation avocat-client, les limitations d'accès aux dossiers ou aux lieux de détention.

Malgré les démentis du gouvernement colombien, dont le président, ASF et l'AAJ ont constaté certains progrès : le Procureur général et le Représentant légal de la nation ont reconnu devant eux l'existence du conflit et de violations de droits humains, incluant la persécution et la violence contre les avocats.

Reste que l'impunité est encore chose fréquente. Ainsi, dans plusieurs cas, l'État ne satisfait pas à son obligation de protéger les avocats défenseurs des droits humains, de faire enquête, juger et sanctionner les responsables de délits contre les avocats.

Le rapport insiste : « Les nombreuses déclarations du président Álvaro Uribe Vélez affirmant que les défenseurs des droits humains sont au service de la cause du terrorisme constituent une violation des articles 16 à 18 des *Principes de base relatifs au rôle du Barreau* des Nations Unies.

Ces déclarations présidentielles affectent sérieusement l'exercice de la profession d'avocat et résultent en une atteinte à la primauté du droit.

#### **Les autorités stigmatisent le rôle des défenseurs des droits humains.**

De plus, dans le contexte du conflit armé en Colombie, elles influent négativement sur l'opinion publique et ont pour conséquence l'association des avocats de droits humains avec les acteurs armés, mettant ainsi en risque leur droit à la vie et à la sécurité. »

### Recommandations à l'État colombien

La Mission émet certaines recommandations à l'État colombien, dont celles-ci :

- Adapter ses pratiques aux normes internationales applicables à l'exercice de la profession d'avocat dans le but de garantir le libre exercice de la profession et l'accès à la justice.
- De manière plus précise, reconnaître le rôle important que tiennent les avocats et assurer le respect des *Principes de base relatifs au rôle du Barreau des Nations Unies*.
- Entreprendre des enquêtes pénales et disciplinaires sur les cas d'agression contre les avocats et établir la responsabilité des agresseurs.
- Former les agents de l'État en matière de respect et de mise en œuvre des droits humains et eu égard au rôle de l'avocat comme acteur indispensable de la primauté du droit.
- Mettre en place des politiques visant la participation de la société civile à l'élaboration de stratégies communes pour la protection des droits humains et le respect du libre exercice de la profession d'avocat.
- Mettre en œuvre un processus de dialogue et d'interrelation entre les avocats de la défense, le Procureur général, le Représentant légal de la nation, le Défenseur du peuple et la Défense publique pour analyser la situation de risque dans laquelle se trouvent les avocats, assurer un suivi des investigations pénales et disciplinaires et développer des mesures de prévention et de protection.

Merci à Me Pascal Paradis pour la traduction du rapport.

## Un boom organisationnel pour ASF!

### André Giroux

Ça y est, ce n'est plus qu'une question de temps! Quoi donc? Une permanence pour ASF. Ainsi en a décidé le conseil d'administration lors de sa rencontre du 26 février. Depuis plus de trois ans maintenant, Pascal Paradis agissait à titre de directeur général, portant ainsi une lourde charge sur ses épaules à titre de seule personne rémunérée de l'organisme. L'ont épaulé des dizaines de personnes, par un travail visible, parfois moins : réalisation de missions à l'étranger, gestion des listes de membres, organisation d'activités de financement, refonte de l'image organisationnelle, publication d'un bulletin, etc. « Le constat est que les activités générées par la corporation dépassent largement sa capacité organisationnelle », convenaient les administrateurs d'ASF.

ASF aura bientôt une équipe de salariés : l'organisme dispose maintenant des moyens financiers afin d'embaucher une personne pour appuyer le directeur général. Ce succès, c'est à l'ensemble de ses membres qu'ASF le doit et à toutes les personnes qui ont participé aux activités de célébration du cinquième anniversaire à Québec et à Montréal. Le Partenariat sans frontières signé avec McCarthyTétrault y contribue également.

## Le 5e anniversaire

Deux activités majeures ont entouré les célébrations du cinquième anniversaire d'Avocats sans frontières : un cocktail bénéfique à Québec le 22 novembre et un spectacle bénéfique à Montréal le 24 janvier. Ces deux événements ont considérablement renfloué les coffres de l'organisation.

Dans la capitale, aux 250 billets vendus s'ajoutent de nombreux dons et commandites, ce qui a permis des profits nets de 41 000\$, comparativement à un peu moins de 15 000\$ en 2006. Chapeau à l'équipe coordonnée par Me Sophie Cloutier.

Dans la métropole, 350 personnes ont participé au spectacle animé par Sébastien Benoît sous la mise en scène de Mouffe et la production de Luc A. Plamondon. Me Francine Lamy coordonnait le tout pour ASF. Les bénéfiques nets dépassent les 50 000\$. Un fort succès, pour une première! Plusieurs avocats et juges, dont le bâtonnier du Québec, Me J. Michel Doyon, ont fait connaître leur talent musical.

Ces deux événements, à eux seuls, ont engendré des revenus nets de 100 000\$ pour ASF.

## Partenariat sans frontières

Avocats sans frontières a signé une entente avec McCarthy Tétrault. Elle fait de ce cabinet d'avocats le premier Partenaire sans frontières de l'organisme (voir encadré). Une clause financière de cette entente améliorera la stabilité financière d'ASF.

## Développement à Toronto

Vous l'aurez peut-être constaté, mais l'évolution de l'organisme transparait dans son nom. On ne parle dorénavant plus de la section québécoise d'Avocats sans frontières, mais de la section canadienne. C'est qu'un développement est en progression avec des avocats de Toronto. Le dossier Nigeria pourrait leur être transféré dans la prochaine année.

## Journée internationale des droits de la personne

Qu'ont en commun une bague, un ruban adhésif, une corde, un briquet, une roche et du riz? Dans certaines circonstances, dans certains pays, ces objets représentent l'oppression, la torture ou la faim. Ce fut l'objet de la campagne publicitaire conçue gratuitement par Cossette communication, imprimée sans frais dans le *Journal du Barreau* et coordonnée par Me Maude Choko pour Avocats sans frontières. Quelque 1000 avocats montréalais ont reçu l'un ou l'autre des objets symboliques le 10 décembre dernier, Journée internationale des droits de la personne. La campagne publicitaire visait à mieux faire connaître l'organisation dans la métropole. Ce qui a eu un impact sur la hausse du membership.

## Image organisationnelle

Le bulletin que vous tenez dans les mains a bénéficié d'améliorations graphiques grâce à une équipe de design de l'Université du Québec à Montréal. En fait, c'est toute l'image de l'organisation qui a été revue (voir encadré). Ces changements symbolisent l'évolution importante d'ASF au cours des six derniers mois.

Nous vous remercions d'y avoir contribué et nous profitons de l'occasion pour vous inviter à l'assemblée générale annuelle d'ASF qui aura simultanément lieu à Ottawa, Québec et Montréal, le 3 juin prochain. Ce sera l'occasion de fraterniser avec les membres d'ASF, de connaître les projets de l'organisation et peut-être de contribuer à leur réalisation.

## Partenariat ASF/Mc Carthy Tétrault

McCarthy Tétrault et la section canadienne d'Avocats sans frontières forment un partenariat pour une durée de trois ans. Le cabinet devient ainsi le premier Partenaire sans frontières d'ASF. « Ce statut constitue le plus haut niveau de donateurs de l'organisation », précise l'honorable Claire L'Heureux-Dubé, juge retraitée de la Cour suprême du Canada et présidente du conseil d'administration d'ASF.

« Le cabinet d'avocats adhère aux objectifs de solidarité internationale d'ASF et nous soutient financièrement à chaque année de manière substantielle, ajoute Pascal Paradis, directeur général d'ASF. McCarthy Tétrault met à notre disposition d'importantes ressources techniques et logistiques, et, surtout, contribue généreusement à nos besoins en ressources humaines et en aide légale en permettant à plusieurs de ses avocates et avocats de travailler bénévolement pour nos projets et activités par le biais du programme *pro bono* du cabinet. »

« Le principe de redonner aux collectivités est un aspect fondamental de l'identité et des valeurs de notre cabinet, déclare Marc-André Blanchard, associé directeur pour la région du Québec de McCarthy Tétrault. Notre statut de Partenaire sans frontières permettra à nos avocats de diversifier leur implication bénévole, notamment en prenant part à des missions à l'étranger, et ainsi contribuer au respect des droits humains au sein de la communauté internationale. »

**“Le statut de Partenaire sans frontières constitue le plus haut niveau de donateurs de l'organisation.”**

**- L'honorable  
Claire L'Heureux-Dubé**

« Quant aux mandats précis de collaboration, précise Me Paradis, nous pouvons affirmer que des équipes d'avocats de McCarthy Tétrault ont déjà commencé à conseiller l'association sur d'importants enjeux corporatifs et administratifs. Des mandats relatifs aux projets, notamment sur des thèmes de droit international et de droit comparé, sont envisagés pour le futur. Plusieurs avenues de collaboration, dont le développement de projets conjoints, sont en discussion. »

« Le partenariat avec McCarthy Tétrault arrive à point nommé dans un contexte où l'organisation compte étendre ses activités au Canada, précise Me Paradis, notamment à Toronto où elle a déjà des projets en marche. »

## Un bulletin renouvelé

### **Maude Choko**

Ça y est! Avez-vous remarqué la nouvelle présentation du bulletin? Sans doute. ASF a bénéficié de l'aide de professionnels du design graphique pour revoir son image visuelle.

Grâce au soutien de Marc H. Choko, professeur à l'École de design de l'UQAM et membre du Comité des communications, ses deux collègues designers graphiques Lyne Lefebvre et Sylvain Allard ont accepté de mettre leur temps et leurs compétences au service d'ASF pour concevoir la nouvelle signature visuelle. Ils ont relevé un défi de taille : prévoir une nouvelle signature visuelle s'appuyant sur celle du logo international de la fédération.

Ainsi, le nouveau logo est directement décliné de l'ancien, mais les modifications aident à le soutenir. Le cercle entourant le logo rappelle le sceau des avocats. Il permet également au logo de vivre par lui-même et d'avoir un impact visuel plus fort. L'objectif est qu'il devienne reconnu sans qu'aucune lettre ou titre (« Avocats sans frontières » en quelque langue que ce soit) ne soit plus nécessaire. Une teinte de bleu plus dynamique a été retenue, afin de donner plus de vie aux documents en couleur. Quant à la conception graphique des différents documents, elle a fait l'objet d'un calibrage et d'une attention méticuleuse.

Catherine Légaré, étudiante à l'École de design, a été retenue pour effectuer l'intégration du concept graphique, créé par M. Allard et Mme Lefebvre, aux différents documents et outils de l'organisation. C'est à elle qu'on doit cette toute nouvelle maquette de *ASF en action!*

En ce qui concerne le bulletin, le rabat a été ajouté afin de mettre en évidence le nouveau logo d'ASF, mais aussi afin d'ajouter un peu de piquant dans une composition assez sobre dans son ensemble.

MERCI!!!



## ASF organise son premier stage en Haïti

### Lavinia Botez

Me Véro René-Gérald a réalisé le premier stage organisé par Avocats sans frontières. Il s'est déroulé à Port-au-Prince du mois de novembre 2007 au mois de mars 2008. L'objectif: contribuer à la cause des femmes sur le plan juridique.

Reçue avocate en Haïti, Me Véro René-Gérald habite au Québec depuis mai 2002. Elle prépare actuellement une maîtrise en droit à l'Université de Montréal. Son mémoire porte sur les droits de la personne en matière criminelle. Il réfère à l'article 11 b) de la *Charte canadienne des droits et libertés*, qui reconnaît le droit « d'être jugé dans un délai raisonnable », situation extrêmement problématique à Port-au-Prince.

### Me René-Gérald et les droits de la personne

Les droits de la personne interpellent Me René-Gérald pour plusieurs raisons. « Tout d'abord, malgré mes origines sociales et historiques (petite-fille d'anciens esclaves), j'ai été éduquée dans un milieu académique qui m'a appris que, quoi que je dise et quoi que je fasse, je suis une personne humaine. Les inégalités sociales m'interpellent. »

Un premier cours de droit pénal à la Faculté de droit et des sciences économiques de Port-au-Prince a provoqué le déclic ; un autre cours de certificat en criminologie à la Faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal a conforté Me René-Gérald dans sa volonté d'oeuvrer dans le domaine des droits de la personne.

« À 20 ans, un professeur m'a appris qu'une personne incarcérée, peu importe les motifs, a aussi des droits. Cela m'a rendue très perplexe. Quelques années plus tard, un autre professeur m'a appris que les lois qui constituent mon outil de travail sont dans la majorité des cas le résultat de purs et durs rapports de force. Une question que je n'oublierai jamais : pourquoi certaines personnes vont-elles en prison alors que d'autres n'ont qu'à payer des amendes ? »

## Objectifs du stage

Le stage vise à contribuer à la cause des femmes pour le bénéfice de l'ensemble de la communauté haïtienne. Me René-Gérald a travaillé à Port-au-Prince avec des organisations vouées à la cause des femmes haïtiennes, dont ENFOFANM.

Elle a soutenu ces organisations dans leur plaidoyer sur certains projets de lois sur lesquels le Parlement haïtien a déjà commencé à travailler. Elle y est parvenue en comparant les projets de lois haïtiens avec ce qui se fait ailleurs - France, Québec, Ontario, Belgique, Tunisie, Maroc, Congo, Madagascar. Elle propose ensuite un document juridique qui signale, dans une certaine mesure, qu'une disposition du droit haïtien contrevient aux intérêts, aux besoins et aux droits des femmes. Dans son travail, Me René-Gérald respecte scrupuleusement les limites qu'imposent le droit, la loi et les valeurs sociales d'Haïti.

L'avocate donne quelques exemples de son travail. « Pour deux thèmes, illustre-t-elle, à savoir la filiation et le « plaçage » (nommé « union de fait » ailleurs), j'ai entre autres proposé que tout mode de résolution de conflits relevant de l'une ou l'autre de ces deux situations juridiques soit dans un premier temps résolu sur une base de conciliation ou d'arbitrage. Le système juridique haïtien prévoit déjà cette procédure, en première étape, pour la résolution de conflits entre employeurs et travailleurs. Elle tient essentiellement compte de la situation économique de la partie la plus défavorisée qui, bien souvent, est aussi la partie demanderesse. J'estime que ma recommandation la plus géniale aura été de proposer une définition de certains mots-clé se rapportant au thème pour chaque projet de loi. Ce principe est plutôt exceptionnellement suivi dans les lois en Haïti. »

« Tout ceci sera-t-il suivi ? Seul l'avenir saura nous offrir une réponse. »

Globalement, Me René-Gérald considère son expérience « exceptionnelle avec le CECI, ENFOFANM ET ASF. »

Du 15 avril au 15 juillet 2008, Me Élyse Voyer réalise avec ASF et son partenaire, le Centre d'étude et de coopération internationale (CECI), un mandat de quatre mois à Port-au-Prince auprès du Groupe d'assistance juridique (GAJ) et de la Plate-forme des organisations haïtiennes des droits humains (POHDH). Me Voyer a pour mandat de préparer et de dispenser une formation sur les recours devant les instances du système interaméricain de protection des droits humains.

## Les conventions internationales démystifiées en Haïti

### Lavinia Botez

La constitution d'Haïti prévoit que les conventions internationales que le pays a ratifiées font partie de sa législation et abrogent toutes les lois qui leur sont contraires. Encore faut-il connaître ces conventions ! Me Huguette Gagnon et Me Marie-Claude Desjardins ont reçu d'ASF le mandat d'enseigner les huit conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) dans ce pays des Caraïbes qui en a ratifié sept.

Or, plusieurs groupements de la société civile haïtienne ont signalé la méconnaissance des avocats et des magistrats concernant les conventions internationales relatives aux droits de la personne. De plus, les responsables de la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université d'État d'Haïti avaient démontré un intérêt à ce que des avocats québécois renforcent leur corpus de formation en droit de la personne et contribuent à faire des avocats haïtiens des acteurs de premier plan en matière de justice.

C'est dans ce contexte qu'ASF est intervenu en Haïti et que Me Huguette Gagnon et Me Marie-Claude Desjardins ont réalisé une mission de formation. Elle visait essentiellement à donner des conférences et des séances de formation à des étudiants en droit aux Gonaïves, à Port-au-Prince et à Jacmel. Elles ont aussi rejoint des juges.

Nous avons l'objectif de « pérenniser le transfert de connaissances aux professeurs de droit de manière à ce que les instruments juridiques internationaux deviennent une partie intégrante de la formation universitaire », relate Me Huguette Gagnon.

### L'intérêt pour la justice

Dès sa jeunesse, à l'école, Me Gagnon défendait déjà les plus faibles. Elle se sentait « éprise de justice ». À 18 ans, elle s'affilie à Amnistie internationale, organisme qu'elle n'abandonnera jamais. En 1981, elle devient la première femme arbitre de grief au Québec et depuis lors, son objectif professionnel reste le même : rendre justice.

Le projet Haïti rejoint Me Gagnon à plusieurs niveaux. D'une part, elle se sent à l'aise à faire de la formation et à prononcer des conférences. D'autre part, lors de son séjour à Port-au-Prince, elle a rencontré la jeune femme dont elle parraine les études depuis des années. Finalement, elle a tellement aimé son expérience qu'elle compte consacrer encore plus de temps à ASF à sa retraite, d'ici quelques années.

### Formations

Suite aux rencontres avec des professeurs et des autorités de l'Université d'État d'Haïti, les deux avocates québécoises ont donné une première séance de formation aux Gonaïves, d'une durée de 3 heures. « Avant de partir, souligne Me Gagnon, je me demandais s'il n'était pas illusoire d'enseigner le droit international du travail dans un pays où le taux de chômage atteint les 60%. Mais j'ai constaté l'intérêt des gens dès le début. La séance de questions a été très animée ; après la conférence, les gens sont venus nous rencontrer. J'ai perçu une étincelle dans leurs yeux, une lueur d'espoir. J'ai alors compris que ma présence était utile, ne serait ce que pour nourrir cet espoir et contribuer à ce que certaines personnes se disent : moi, je veux et je peux faire quelque chose dans mon pays pour faire avancer les choses. »

Me Gagnon et Me Desjardins sont ensuite allées à Port-au-Prince donner une semaine complète de formation aux étudiants en droit de l'université de la capitale. « Les étudiants ont eu la même réaction qu'aux Gonaïves : ils étaient très intéressés et très animés, constate Me Gagnon. Ces gens désirent faire quelque chose pour leur pays et c'est ce qui importe. Former la relève constitue une action moins médiatique que celle d'assister des avocats lors d'un procès à l'étranger, mais elle est essentielle. En effet, un avocat formé en droit international du travail pourra invoquer devant les tribunaux de son pays les principes de ce droit. Cet avocat contribuera ainsi au progrès de la justice dans son pays. Notons que la plupart des pays ont ratifié les conventions fondamentales de l'OIT et, si elles ne sont pas invoquées devant les tribunaux, c'est faute de formation des avocats à cet égard. »

« Je crois que la formation que nous avons donnée sera utile dans le futur ; je pense que des étudiants invoqueront certains de ces éléments devant les tribunaux haïtiens. »

**“Après la conférence, les gens sont venus nous rencontrer. J'ai perçu une étincelle dans leurs yeux, une lueur d'espoir. J'ai alors compris que ma présence était utile...”**

**- Me Huguette Gagnon**

## Conditions déplorables de détention à Port-au-Prince

Me Pierre Gagnon et Me Hugues Surprenant rentraient de mission en Haïti le 28 janvier dernier. Ils ont dispensé une formation d'une semaine en procédure pénale et détention aux étudiants de l'Université d'État d'Haïti et à diverses organisations oeuvrant dans le domaine des droits humains. Ce fut l'occasion de visites dans différents centres carcéraux pour vérifier les conditions de détention. Comme le démontre l'extrait du témoignage qu'ils ont publié sur le blogue d'Avocats sans frontières, les conditions de détention et le respect de certaines règles élémentaires du droit pénal, dont l'*habeas corpus*, nécessitent d'importantes améliorations. Par la formation aux étudiants haïtiens, c'est ce à quoi contribue Avocats sans frontières.

Notre troisième journée de mission a consisté en la visite des trois principaux établissements de détention de la capitale, à savoir le Pénitencier national d'Haïti, la Prison civile de Pétion-Ville et, enfin, Delmas 33.

### Pénitencier national d'Haïti (prison pour hommes majeurs)

Des odeurs pestilentielles s'enchevêtrent dès les premiers mètres franchis à l'intérieur du pénitencier. Les conditions de détention sont plus que pitoyables : détenus entassés comme du bétail, certains complètement nus au milieu des autres. Elles violent manifestement l'ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus adopté par l'ONU et, de toute évidence, tout ce qui a pu être signé en cette matière au plan international.

Proportion de personnes n'ayant pas été jugées : 95.3%

Nombre de détenus par cellule : jusqu'à 50

Environ 1 330 personnes sont détenues dans un secteur nommé « Le Titanic », un bloc à sécurité maximum réservé aux criminels les plus dangereux, tels les meurtriers, kidnappeurs et chefs de gang. Fait à noter, le confort dans ce secteur est supérieur aux autres par la présence de téléviseurs notamment.

Enfin, bien que la majorité des détenus aient été inculpés pour association de malfaiteurs (une accusation fourre-tout ici), les conflits entre gangs ne semblent pas se transposer à l'intérieur des murs comme au Québec.

### Prison civile de Pétion-Ville (prison pour femmes majeures et jeunes femmes mineures)

Les conditions de détention sont, ici aussi, lamentables. Elles violent manifestement l'ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus adoptées par l'ONU ainsi que la *Convention interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence contre la femme*. Les femmes sont entassées comme du bétail. Les infrastructures de l'établissement ne permettent pas aux détenues de circuler dans une cour extérieure. Lors de notre visite, elles étaient cantonnées dans les cellules, et quelques-unes étaient accoudées à travers les barreaux de fer de la porte donnant sur le couloir principal.

Proportion de personnes n'ayant pas été jugées : 94%

Estimation du nombre de détenues par cellule : 30

Le jour, les jeunes filles partagent les espaces avec les femmes adultes mais disposent de dortoirs séparés la nuit.

La plus vieille détenue a 55 ans. Elle est incarcérée depuis deux ans, en compagnie de sa fille, sous des accusations de meurtre par empoisonnement du mari de cette dernière. Le procès n'a pas encore débuté.

La majorité des détenues seraient incarcérées sous accusation de kidnapping ou de complicité de kidnapping.

La plus jeune détenue a 14 ans.

### Delmas 33 (prison pour enfants masculin)

Les conditions de détention sont lamentables (enfants entassés les uns sur les autres) et violent manifestement l'ensemble des règles minimales pour le traitement des détenus adoptées par l'ONU et, de toute évidence, tout ce qui a pu être signé en cette matière au plan international, dont la *Convention relative aux droits de l'enfant*.

Les infrastructures de l'établissement permettent aux enfants détenus de circuler dans une cour extérieure.

Proportion de personnes n'ayant pas été jugées : 96,4%

Nombre d'enfants par cellule : 32

J'ai discuté discrètement à travers les barreaux avec un enfant de 14 ans détenu en garde à vue dans les cellules du commissariat de police annexées à la prison. Il y était depuis trois jours et n'avait pas été vu par un avocat. En outre, il n'y avait aucun motif de croire qu'il pourrait éventuellement être représenté ou assisté par un avocat.

Le plus jeune détenu est âgé de 11 ans.

La majorité des enfants sont détenus sous accusations d'association de malfaiteurs.

Le texte intégral du témoignage de Me Gagnon et Surprenant est disponible sur :

[http://nouvelles.asfquebec.com/2008/01/conditions\\_de\\_detention\\_a\\_port.html#more](http://nouvelles.asfquebec.com/2008/01/conditions_de_detention_a_port.html#more)

## VOUS ÊTES MEMBRE D'ASF?

Venez rencontrer d'autres membres lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra simultanément et en interaction à Montréal, à Québec et à Ottawa le mardi 3 juin à 17h30. Pour plus d'information, consultez [www.asfquebec.org](http://www.asfquebec.org)

## BRAVO PASCAL!

Félicitations à Pascal Paradis, cofondateur et directeur général d'ASF, qui a remporté en mai le prix ARISTA dans la catégorie Jeune leader sans frontières du Québec, remis par la Jeune Chambre de commerce de Montréal. Cette distinction rejaille sur l'ensemble de l'organisation que Pascal anime avec tant de passion.

## Chronique ASF

### Université Laval

#### **Renaud Gignac, président ASF U-Laval**

Dans le cadre de la première édition de la Journée québécoise sur la primauté du droit, le 5 février dernier, l'association ASF-ULaval tenait à l'Université Laval une table ronde sur la question "Comment la primauté du droit peut-elle favoriser le développement international à long terme?" Les interventions des professeurs présents, Mme Nicole Duplé, M. Pierre Issalys, M. Patrick Taillon, de même que celles de l'animateur M. Pascal Paradis, directeur général de la section canadienne d'ASF, se sont avérées extrêmement riches. La participation des étudiants à la discussion a fait de l'événement un franc succès.

Simultanément à cet événement, nos amis d'Avocats canadiens à l'étranger (Université de Montréal) ont mis sur pied une conférence à propos de la primauté du droit et de la gouvernance autochtone. De plus, l'Association des étudiants en droit de l'Université McGill a cordialement accepté de faire la promotion de la Journée.

Une leçon qu'on peut tirer de ces activités : le développement d'une société paisible gérée par un État transparent et imputable ne peut se faire sans le développement économique. Cependant, il n'est pas possible d'invertir les termes. Dans aucune société du monde le développement économique est-il automatiquement garant d'une saine démocratie.

Parallèlement à ceci, la deuxième édition de la soirée Vins et fromages, tenue à l'initiative d'ASF-ULaval le samedi 22 mars a connu un vif succès. Pour l'occasion, les membres du sous-comité Sensibilisation et financement ont travaillé fort pour nous offrir un délice gustatif incomparable, avec des vins de qualité supérieure et une grande variété de fromages québécois. Des avocats des droits de la personne qui ont participé à des missions à l'étranger y ont fait part de leur expérience.

ASF-ULaval a également participé à la tournée du doyen de la Faculté de droit de l'Université d'État d'Haïti, Me Gelin I. Collot, à la Faculté de droit de l'Université Laval. Organisée par la section canadienne d'ASF et Entraide universitaire mondiale du Canada (EUMC), la tournée se déroule dans le cadre de la réforme du programme de la Faculté de droit de l'Université d'État d'Haïti.

À l'approche des Jeux olympiques de Pékin, nous intervenons aussi au sujet des droits de la personne en Chine.

## L'équipe d'ASF en action!

Vice-présidente communications :

**Maude Choko**

Responsable du bulletin :

**André Giroux**

Équipe de rédaction :

**Lavinia Botez**

**Marc H. Choko**

**Renaud Gignac**

**Marie-Claude Grignon**

**Maude Choko**

**André Giroux**

Correction des textes :

**André Giroux**

**Claude Duchesnay**

Mise en page :

**Catherine Légaré**

Gracieuse contribution

au financement de l'impression :

**Me Jean-Pierre Belhumeur**

Impression :

**Repro ⊕ UQAM**  
ENTREPRISES AUXILIAIRES UQAM

**Merci à tous les membres d'ASF pour leur contribution et leur engagement, qui ont permis à cet organisme de devenir ce qu'il est devenu.**

Nous vous invitons à faire parvenir vos questions ou commentaires à l'adresse courriel suivante:

**communications@asfquebec.org**

Ce bulletin d'information est réservé à l'usage interne et exclusif d'ASF. Toute diffusion, reproduction ou autre utilisation est interdite sans le consentement préalable d'ASF.